

CATALOGUE DE FORMATIONS

2026

LAWRÉA
Société d'avocats



Nos compétences

	Fonds de commerce Baux commerciaux Revue, rédaction et négociation	Private equity Capital-risque, Capital-développement Capital-transmission	Ingénierie fiscale en transmission et restructuration Fiscalité des revenus et du patrimoine des professionnels	Fiscalité des entreprises et des groupes Prestations de services intragroupes Optimisation fiscale des revenus Intégration fiscale	Impôts locaux Taxe foncière - CFE Contentieux
	Droit commercial Contrats Droit des contrats Contrats de distributions	Contrôle fiscal et contentieux Contrôle « à blanc » Assistance à contrôle interne Contrôle fiscal Contentieux devant les juridictions	Formations Fiscal - Juridique - Social - Patrimoine	Fiscalité personnelle et patrimoniale Dividendes - Plus-values Défiscalisation	Fiscalité des associations Activités lucratives et non lucratives Assistance sur les aspects fiscaux
Droit des sociétés Constitution, transformation Dissolution, liquidation de sociétés Approbation des comptes annuels Suivi juridique courant	Restructuration Transmission Acquisition, cession, M&A Prises de participation Levées de fonds Fusions et opérations assimilées	TVA française et internationale Champs d'application Droits à déduction TVA intracommunautaire E-commerce	Fiscalité internationale Résidences fiscales Etablissements stables Application des conventions internationales	Fiscalité de l'immobilier Acquisitions - Structurations Transmissions - TVA immobilière Droits d'enregistrements	Fiscalité des sociétés à l'IS/IR Option à l'IS/IR Fiscalité des cessions de titres

Edito



Nous avons le plaisir de vous présenter notre catalogue des formations de l'année 2026.

Les avocats du Cabinet LAWREA Société d'Avocats proposent en effet aux entreprises et à leurs partenaires, tels les avocats, les experts-comptables et les notaires, des formations très spécialisées dans le domaine du droit fiscal et du droit des sociétés, s'appuyant sur leurs expériences et leurs expertises.

Les thèmes proposés sont réactualisés chaque année, avec pour ambition de couvrir l'ensemble des points cruciaux du thème de la formation concernée.

L'animation de ces formations pourra s'effectuer en présentiel, en visioconférence ou en mixant les deux formats. Nous disposons pour cela d'outils adaptés qui permettent aux participants d'interagir pendant ces formations, sans sacrifier la qualité et l'interactivité de nos animations.

Bien entendu, en tant qu'organisme de formation professionnelle continue, notre Société est certifiée QUALIOPI. Cette certification atteste de la qualité du processus que nous mettons en œuvre pour permettre à tous les participants de développer leurs compétences et de valider les acquis de l'expérience par la formation.

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée, souhaitant que cette nouvelle édition réponde à vos attentes et suscite votre intérêt.

Nous espérons que vos équipes auront autant de plaisir à participer à nos formations que nous en avons à les préparer et à les animer auprès d'elles.

Luc GIL

Laurence Brettes

Didier Théron

Tarifs

Inscriptions individuelles

Le Cabinet Lawréa organise par ailleurs, en son nom, des formations sur la loi de finances et les actualités fiscales.

Pour plus d'informations sur les dates, les modalités, les thèmes proposés ou pour vous inscrire à ces formations, voir pages 31 à 33 ou nous contacter par téléphone au 04 69 73 10 80, par mail à formation@lawrea-avocats.com ou rendez-vous sur www.lawrea-avocats.com

Toute formation commandée sera facturée directement au Cabinet demandeur.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme payeur (OPCO...) pour votre prise en charge.

Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir au moins 8 jours avant la date de la formation. Dans le cas inverse, une participation aux frais de 150€ HT sera facturée.

Durée

Demi-journée (4h)	3 615 € HT
Journée (7h30)	1 938 € HT

Loi de finances et Actualité fiscale *

Présentiel et visioconférence ≤ 50 participants	Visioconférence ≥ 50 participants
1 938 € HT + 81 € HT par participant supplémentaire	1 938 € HT + 147 € HT par participant supplémentaire
3 615 € HT + 147 € HT par participant supplémentaire	

* maximum souhaitable de 50 participants

Thèmes de formations (hors loi de finances et actualités fiscales)

Taille du groupe (jusqu'à)
Demi-journée (4h)
Journée (7h30)

13 pers.	18 pers.	30 pers.	40 pers.	> 41 pers.
1 876 € HT	1 980 € HT	108 € HT par personne	3 250 € HT	81 € HT par personne
3 154 € HT	3 615 € HT	198 € HT par personne	5 971 € HT	146 € HT par personne

Coûts supplémentaires

Support

Support au format PDF envoyé par mail : **376 € HT**
ou reproduction papier du support par nos soins : **43 € HT** par participant

Pour nos supports, nous utilisons un procédé d'impression à froid qui permet de préserver l'environnement.

Déplacements

Frais réels sur justificatifs pour le déplacement et l'hébergement de l'animateur.

En cas de visioconférence

Frais de gestion, connexion et/ou plateforme, en supplément : **130 € HT** par formation

Un test préalable de compatibilité et d'accès à la plate-forme pourra être effectué avant la formation. Le client ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès.

Les droits d'utilisation, l'identifiant et le mot de passe communiqués aux participants sont strictement personnels et confidentiels et sous la responsabilité exclusive du client. En cas de transmission du lien à un tiers, la connexion sera coupée sans distinction.



Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée ou le Cabinet LAWREA (coordonnées en dernière page) qui vous mettra en contact.



Responsable des formations : Maître Luc Gil
Logistique et supports : Huguette Lima - Agnès Gillardin
Tél : 04 69 73 10 80 - formation@lawrea-avocats.com
Numéro d'activité : Préfecture du Rhône 82 69 129 47 69



Nos formations



Droit Fiscal

Fiscalité générale

Actualité fiscale	9
Lois de Finances	10
Formation à la carte - 2 listes de modules au choix	11-12

Fiscalité des entreprises

Amortissements et provisions	14
Associations et fiscalité	15
Détermination du résultat fiscal	16
Gestion fiscale de la société Holding	17
Ingénierie fiscale des prestations de services intragroupes	18
Intégration fiscale	19
Les pactes Dutreil	20
Les plus-values du chef d'entreprise.....	21
Les régimes d'exonération pour les plus-values professionnelles	22
SCI et immobilier d'entreprise	23
TVA et son actualité	24
TVA Immobilière et droits d'enregistrement	25
Ventes intercommunautaires aux particuliers et aux professionnels	26

Fiscalité des particuliers

Fiscalité internationale des personnes physiques	28
Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	29
L'impôt sur le revenu	30

Formations en direct - Fiscal

Pack 5 : 1 loi de finances et 4 Actualités fiscales	32
Pack 4 : 4 Actualités fiscales	33
Loi de finances et/ou Actualité fiscale à l'unité.....	34
Journée impôt sur le revenu et IFI	35

Droit des affaires

Baux commerciaux	38
------------------------	----

Droit Social

Actualité du droit social.....	40
La durée du travail.....	41
La protection sociale complémentaire.....	42
La rupture du contrat de travail.....	43
L'épargne salariale.....	44
Le contrat de travail.....	45
Le statut social des dirigeants de société.....	46
Les élections professionnelles.....	47
Les incidents de la relation de travail.....	48

Gestion du Patrimoine

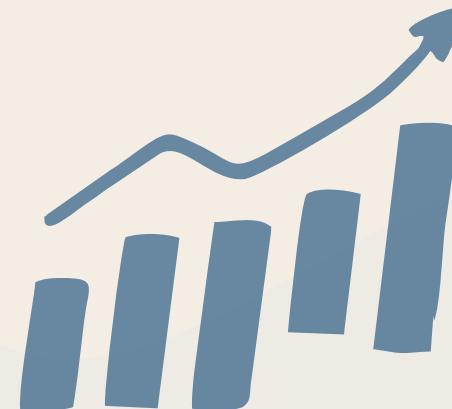
La location meublée : régime général	50
La location meublée : approfondissement	51
La SCI : outil de gestion patrimoniale	52
Le démembrement de propriété	53
Les revenus fonciers	54

Droit Fiscal



Droit Fiscal

Fiscalité générale



ACTUALITÉ FISCALE 2026

Les dernières évolutions fiscales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires (hors loi de finances), la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles fiscales.

Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.



PROGRAMME

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

La périodicité de l'Actualité Fiscale se déroule comme suit :

4 sessions annuelles d'une demi-journée : avril-mai / juin-juillet / septembre-octobre / novembre-décembre

ou

2 sessions annuelles d'une journée : avril à juillet / septembre à décembre

ou

1 session annuelle d'une journée : de septembre à décembre



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée entre avril et décembre.

Periode



La formation se déroule sur une journée ou une demi-journée suivant le modèle ci-contre



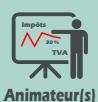
Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



Laurence BRETTEs



Didier THEROND

LOI DE FINANCES POUR 2026

Et les lois de finances rectificatives pour 2025



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée est un moment fort et incontournable de l'actualité fiscale qui synthétise les lois de finances (loi de finances 2026 et lois de finances rectificatives pour 2025, loi de financement de la sécurité sociale 2025 pour la partie fiscale).

Le but est d'aider à décrypter les nouveaux textes de loi, d'identifier les orientations et définir des stratégies à mettre en place pour les clients.



PROGRAMME

Selon les textes adoptés par le législateur, seront traités particulièrement les thèmes suivants :

Fiscalité des revenus et du Patrimoine

- Impôt sur le revenu
- Dispositions générales
- Revenus catégoriels
- Crédits et réductions d'impôt
- Impôt sur la fortune immobilière

Fiscalité des entreprises

- Crédits d'impôt
- BIC
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Contribution Economique Territoriale
- International - prix de transfert
- Groupe TVA

Taxes diverses

Contrôle, contentieux fiscal et recouvrement



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée entre janvier et mars.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



Laurence BRETTEs



Didier THEROND

Autres animateurs :
David Eochard
Bastien Mallet

FORMATION A LA CARTE - Luc Gil

Nouveauté!

Composez votre parcours sur mesure



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée ou demi-journée (ou ce parcours à la carte) a pour but de permettre aux participants de consolider leurs connaissances fiscales essentielles, en lien direct avec leurs besoins opérationnels. Elle vise à approfondir la maîtrise des règles relatives à des thèmes essentiels de la fiscalité, tout en développant la capacité à analyser les incidences fiscales des opérations courantes.

La formation permettra également d'acquérir des réflexes pratiques pour sécuriser les obligations fiscales et intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires dans leur pratique quotidienne.



PRINCIPE ET PROGRAMME

La formation sur une journée est organisée sous forme de 4 modules, soit 2 modules de deux heures le matin (4 heures) et 2 modules de deux heures l'après-midi (4 heures), pour un total de 8 heures de formation.

Pour la formation d'une demi-journée, ce sera 2 modules de 2 heures (soit une formation de 4 heures).

Modules au choix :

- Dutreil : principes et actualités
- TVA immobilière et droits d'enregistrement
- TVA et véhicules de fonction
- Fiscalité des Associations : principes et actualités
- Prestations de services intragroupes : la facturation de la Holding aux filiales
- Définition de la Holding animatrice et actualité
- Apports-cessions / Ré-investissements : principes et actualités
- Domiciliation et résidence fiscale des personnes physiques : critères d'application



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée entre avril et décembre



Période

La formation se déroule sur une journée ou une demi-journée
2 modules de 2 heures le matin (4 heures)
2 modules de 2 heures l'après-midi (4 heures)



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL

FORMATION A LA CARTE - Didier Thérond

Nouveauté!

Composez votre parcours sur mesure



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée ou demi-journée (ou ce parcours à la carte) a pour but de permettre aux participants de consolider leurs connaissances fiscales essentielles, en lien direct avec leurs besoins opérationnels. Elle vise à approfondir la maîtrise des règles relatives à des thèmes essentiels de la fiscalité, tout en développant la capacité à analyser les incidences fiscales des opérations courantes.

La formation permettra également d'acquérir des réflexes pratiques pour sécuriser les obligations fiscales et intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires dans leur pratique quotidienne.



PRINCIPE ET PROGRAMME

La formation sur une journée est organisée sous forme de 4 modules, soit 2 modules de deux heures le matin (4 heures) et 2 modules de deux heures l'après-midi (4 heures), pour un total de 8 heures de formation.

Pour la formation d'une demi-journée, ce sera 2 modules de 2 heures (soit une formation de 4 heures).

Modules au choix :

- Ventes à distance et guichet unique
- Livraisons et acquisitions intracommunautaires
- Prestations de services intracommunautaires (principes) et prestations afférentes à des immeubles
- TVA et opérations complexes
- Prestations parahôtelières et TVA
- Option pour le régime de l'intégration fiscale et gestion du périmètre
- Distribution vs réduction de capital d'une société à l'IS
- Exonération Zone France Ruralité Revitalisation (ZFR et ZFRR « + »)



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée entre avril et décembre



Période

La formation se déroule sur une journée ou une demi-journée
2 modules de 2 heures le matin (4 heures)
2 modules de 2 heures l'après-midi (4 heures)



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

Droit Fiscal



**Fiscalité
des
entreprises**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Appréhender les écritures comptables



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour but de vous permettre de faire le point sur les écritures comptables que sont les amortissements et les provisions, ainsi que sur les règles particulières rencontrées.



PROGRAMME

Sont notamment abordés :

1- Amortissements :

Détermination des biens et droits faisant partie de l'actif immobilisé

Détermination des actifs sujets à dépréciation

Détermination de la base amortissable

Détermination de la durée de l'amortissement

Amortissements dont la déduction est exclue ou soumise à des règles particulières

Risques fiscaux afférents aux amortissements non comptabilisés ou comptabilisés à tort

2- Provisions :

Définition et conditions générales de déduction des provisions

Provisions pour dépréciation

Risques fiscaux afférents aux provisions



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

ASSOCIATIONS ET FISCALITÉ

Maîtriser le régime fiscal des associations



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter la fiscalité applicable aux associations pour une mise en oeuvre pratique et des choix facilités.



PROGRAMME

Présentation et approfondissement des règles fiscales applicables aux associations

Les critères d'assujettissement et d'imposition aux impôts commerciaux (TVA, IS, CET, taxe sur les salaires).

Les différents cas d'exonération des impôts commerciaux (textes spécifiques, règle des « 4 P », franchise des impôts commerciaux, ...).

L'assujettissement ou non à la TVA des subventions reçues par les associations.

Les règles particulières relatives à la rémunération des dirigeants associatifs.

La séparation des activités lucratives et non lucratives : sectorisation et filialisation.

Analyse de cas de jurisprudence, aspects déclaratifs et proposition d'une méthode.



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc Gil

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Maîtriser les points clés



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour finalité de perfectionner vos connaissances en matière de détermination du résultat fiscal, en présentant, à l'aide de décisions de jurisprudence et d'extraits du Bulletin Officiel des Finances Publiques, les conséquences pratiques des grands principes de la fiscalité et les retraitements fiscaux qui permettent de passer du résultat comptable au résultat fiscal.



PROGRAMME

Nous vous proposons, au cours de cette journée, d'approfondir différents retraitements et régimes fiscaux que nous avons sélectionnés à partir de la pratique conseil et contentieux de notre Cabinet.

Sont notamment abordés :

- La correction symétrique des bilans et le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit
- L'abandon de la théorie du bilan et la notion d'activité accessoire
- Les conséquences de la variation de l'actif net du bilan
- Principe d'indépendance des exercices et règles applicables lorsque l'entreprise ne clôture aucun exercice en cours d'année ou, au contraire, en clôture plusieurs
- Rappel des conditions de déductibilité fiscale des charges assorti d'illustrations jurisprudentielles récentes
- Rappel des règles de déductibilité des charges, des amortissements, des provisions et des liens existants avec les règles comptables
- Point sur la déductibilité fiscale des subventions et des abandons de créance
- Régime fiscal des titres de participation actualisé par l'administration
- Quelles sont les amendes fiscales exigibles en cas de non respect de certaines obligations déclaratives ? Quelles parades sont envisageables ?
- Opportunité d'opter pour le report en arrière des déficits fiscaux et le formalisme y afférent



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

GESTION FISCALE DE LA SOCIÉTÉ HOLDING

Et sa fiscalité transversale



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour but de présenter de façon pragmatique et adaptée l'intégralité des sujets concernant le holding (convention, transmission, donation, apport cession, apport donation, TVA, taxe sur les salaires, acte anormal de gestion).

Dans quels cas juridiques, fiscaux l'utiliser et comment (avec un focus sur le holding de transmission de société) ; comment sécuriser fiscalement son fonctionnement au regard de la convention de prestations de services, du mandat de direction, de la convention d'animation, de la convention de trésorerie) ; comment sécuriser son fonctionnement dans l'hypothèse de dirigeants communs. Quid en matière de TVA, taxe sur les salaires.



PROGRAMME

1- Identifier les motifs de la création du holding

- Organisation des groupes
- Contrôle capitalistique des sociétés, de conciliation des intérêts des associés
- Outil de transmission familiale : FBO et Dutreil
- Reprise d'entreprises : double effet de levier du LBO, avantages et risques fiscaux, juridiques et pénaux (abus de droit, acte anormal de gestion, abus de biens sociaux, abus de majorité...)

2- Gestion fiscale du groupe et de sa direction

- Prestations de services intragroupes, mode de rémunération
- Dirigeants communs et sécurisation
- Mandat de direction, convention de direction
- Convention de trésorerie
- Gestion des conflits entre associés
- Animation ou pas

3- Gestion fiscale du holding

- Fonctionnement du holding au regard de la TVA et préconisations
- Fonctionnement du holding au regard de la taxe sur les salaires



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE

INGÉNIERIE FISCALE DES PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES

La fiscalité des flux liés aux prestations existantes dans un groupe



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes.

Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, services administratifs).

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.



PROGRAMME

Il est courant dans les groupes de sociétés de constater l'existence de conventions conclues entre les sociétés du groupe.

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte / La compatibilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie

Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

L'affaire Société SAMO GESTION c/ Société SOREPLA / L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA

Le champ d'application des prestations facturées aux filiales

Holding animatrice et prestations de services

L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding / La limite / Les Holdings personnelles d'exercice et SEL

La déductibilité fiscale des charges

Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageables / La synthèse des prix acceptables / La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding

L'application aux situations de holdings

La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés

Les questions liées à la TVA



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

Pré-requis



Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.

Méthode pédagogique



Luc GIL

INTÉGRATION FISCALE

De l'option à la détermination du résultat d'ensemble



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'intégration fiscale est à la fiscalité ce que la consolidation comptable est à la comptabilité. Ce régime, qui permet de mutualiser les résultats fiscaux des sociétés appartenant au groupe fiscal, est toutefois subordonné au respect d'un strict formalisme devant être observé en permanence.

L'intérêt pour le régime de l'intégration fiscale a été relancé par une décision récente du Conseil d'Etat qui a précisé que pour apprécier le respect de la condition tenant au CA limite de 10 M€ requise pour bénéficier du taux réduit de l'impôt sur les sociétés, il convient de tenir compte du CA des sociétés appartenant au même groupe. Une société mère d'un groupe fiscal n'est donc pas forcément plus pénalisée pour bénéficier du taux réduit de l'impôt sur les sociétés par rapport à une société non intégrée.



PROGRAMME

Cette formation a pour finalité de permettre d'apprécier l'exactitude de la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux de la société-mère d'un groupe fiscal et des dettes ou créances d'impôt comptabilisées dans les comptes des filiales membres du périmètre d'intégration.

La validation de la charge d'impôt sur les sociétés « groupe » et des charges d'impôt sur les sociétés filiales membres a pour corollaire de valider l'exactitude des résultats individuels rectifiés et du résultat d'ensemble, ce qui implique de :

- vérifier l'appartenance ou non au périmètre du groupe fiscal intégré des sociétés concernées
- s'assurer de la capacité d'une société à être la mère intégrante d'un groupe, de l'exactitude du résultat d'ensemble et de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable
- vérifier que le montant de l'impôt sur les sociétés individuel comptabilisé dans les comptes de chaque société membre est conforme à la convention d'intégration fiscale
- apprécier le risque d'application d'amendes fiscales induit par l'existence d'erreurs ou d'omissions dans l'exécution de certaines obligations déclaratives
- apprécier les risques d'impact sur la charge d'impôt sur les sociétés du groupe consécutivement à un contrôle fiscal et de s'assurer de la parfaite application des dispositions de la convention d'intégration fiscale
- **Réalisation d'un cas pratique de détermination d'un résultat d'ensemble avec les imprimés spécifiques à l'intégration fiscale**



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour objectif la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprises sociétaires ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en oeuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission.

En particulier, cette journée appuiera sur les risques liés à la mise en place ou au contraire à l'absence de mise en place d'un pacte Dutreil chez les clients.



PROGRAMME

- Pacte Dutreil : Intérêt du régime - exemples de situations chiffrées
- Une lourde responsabilité en tant que conseil
- Présentation du pacte Dutreil transmission de titres de sociétés
- Les sociétés et activités éligibles au pacte Dutreil
- Les signataires du pacte, la conclusion ou la prise en compte d'un engagement collectif, unilatéral, réputé acquis ou post-mortem
- Les conditions à respecter après la transmission
- Les conditions liées à l'exercice des fonctions de direction
- L'apport de titres reçus en Dutreil à une holding
- Le respect des obligations déclaratives et la prescription fiscale
- Exemple (simplement indicatif) de pacte

Seront notamment étudiés, les modifications apportées par la Loi de finances 2019 et les commentaires administratifs faisant suite à la consultation publique mise en place entre le 6 avril et le 6 juin 2021 et devenus définitifs le 21 décembre 2021 et les récentes jurisprudences et textes concernant la location équipée et la location meublée.



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL

LES PLUS-VALUES DU CHEF D'ENTREPRISE

La fiscalité de la cession de titres



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation propose une méthodologie globale permettant la maîtrise, l'anticipation de la cession des titres IS, de la transmission de la société comme de la gestion du patrimoine du chef d'entreprise ceci afin de savoir expliquer et optimiser.



PROGRAMME

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

1- Classification des plus values

- Les plus-values immobilières
- Les plus-values mobilières

2- Les sursis et reports d'imposition

- Restructuration et gestion des reports notamment quand l'entreprise était à l'IR
- Gestion des reports et sursis dans le cadre de la cession, de la donation.

3- L'apport de titres, déclaratif 2074 I, et obligations de forme

- Apport de titres et donation (transmettre avant d'apporter ou après)
- La sécurisation des opérations

4- Régimes spécifiques des plus-values

- PFU versus abattement pour durée de détention
- Le départ à la retraite
- La PME de moins de 10 ans
- Le holding animateur



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE

LES RÉGIMES D'EXONÉRATION POUR LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

Les clefs indispensables pour vous aider à (mieux) les utiliser



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation, a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :

Quel est le régime applicable à l'opération concernée ?

Comment appliquer, cumuler et optimiser les régimes ?

Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?



PROGRAMME

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

- Classification des plus values
- Biens migrants
- La suppression des effets fiscaux de la théorie du bilan et son application
- Les exonérations des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (articles 151 septies, 151 septies B et 151 septies A)
- L'exonération commune aux entreprises soumises à l'IR ou à l'IS (article 238 quindecies du CGI)
- Les reports pour les entreprises soumises à l'IR (151 octies du CGI, 41 et 151 nonies 3 et 4 du CGI)
- Gestion « du temps IR » quand la société se restructure en étant passée à l'IS.



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre.



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE

SCI ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles professionnels



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.



PROGRAMME

La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

- Comparatif IS-IR
- Les principaux aspects des revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...)
- La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)
- La situation de la SCI au regard de la TVA
- La SCI, l'IFI et la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles

Les principales difficultés fiscales soulevées par certaines techniques particulières

- Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques
- Le bail à construction et les conventions de retour gratuit en fin de bail



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Periode



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

LA TVA ET SON ACTUALITÉ

Un impôt en constante évolution qui suscite de nombreuses difficultés d'application



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et de prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.



PROGRAMME

Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement twisté autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).

L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.

À titre d'exemple, lors de la dernière session, ont été abordés les thèmes suivants :

- Les ventes à distance intracommunautaires
- Les nouveautés fiscales entrant en vigueur au 1er janvier 2025
- Les problématiques relatives aux indemnités et subventions
- Le nouveau régime TVA des locations meublées
- et diverses décisions jurisprudentielles rendues en matière de TVA sur divers thèmes



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée de septembre à décembre.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

TVA IMMOBILIÈRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Les 15 notions qui fondent la législation depuis 2010



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter la réforme de la TVA immobilière applicable depuis le 11 mars 2010 et ses évolutions récentes.

La présentation est faite de façon synthétique et originale par l'étude des termes et notions qui fondent le texte légal pour permettre d'acquérir une méthode applicable en pratique dans les dossiers clients.



PROGRAMME

Transférée dans la loi de finances rectificative pour 2010, la réforme de la TVA applicable aux opérations immobilières est entrée en vigueur le 11 mars 2010 et transpose en droit interne les dispositions de la directive n°2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Lors de cette journée, seront étudiées les 15 notions essentielles à la compréhension de la réforme :

- Suppression et banalisation du régime des marchands de biens
- Mesures transitoires (pour mémoire)
- Assujettis et non-assujettis
- Terrains, immeubles, droits assimilés
- Option pour l'imposition à la TVA
- Notions de « production » et « livraison »
- Notion « d'ayant ouvert droit à déduction » et situations d'application de la TVA sur la marge.
- Redevable de la TVA
- Bail à construction
- Livraison à soi-même
- Taux de TVA
- Engagements de revendre et de construire
- Dispense de TVA de l'article 257 bis
- Fait générateur et exigibilité
- Notion de « prix exprimé »

Et, bien sûr, sera fait un point de la situation d'application de la TVA sur la marge suite aux nombreuses précisions ou décisions des derniers mois (arrêt Icade Promotion notamment, arrêts de la CJUE et du CE).

Seront également évoquées, les précisions récentes apportées aux notions d'assujettis et de marchands de biens.



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Luc Gil

VENTES INTRACOMMUNAUTAIRES AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS

Règles TVA pour les opérations B to B et ventes à distance e-commerce



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le législateur a récemment transposé (CGI) diverses mesures édictées par la réglementation communautaire destinées à encadrer plus strictement les ventes de biens et marchandises intracommunautaires. Ainsi, depuis le 1er juillet 2021, le régime des ventes à distance intracommunautaires (VAD-IC), afférents aux ventes réalisées à destination des particuliers et des personnes bénéficiant d'un régime dérogatoire (PBRD), a été profondément modifié. Un nouveau guichet unique a été créé à cet effet.

Depuis le 1er janvier 2020, la transposition en droit interne des mesures « Quick fixes » a encadré plus strictement les opérations intracommunautaires entre assujettis (B2B). A cela, s'est également rajouté le remplacement de la déclaration d'échange de biens (DEB) par l'enquête mensuelle des échanges de biens intracommunautaires (EMEBI) depuis le 1er janvier 2022.

Nous vous proposons de consacrer une journée à actualiser vos connaissances sur ces sujets.



PROGRAMME

I- Ventes aux particuliers : Ventes à distance intracommunautaires (VAD-IC)

- nouvelles règles de territorialité applicables depuis le 1er juillet 2021
- rôle et intérêt du Guichet Unique (OSS-UE)
 - modalités d'inscription
 - déclaration opérations et paiement TVA
- Exemples

II- Ventes aux professionnels assujettis : Ventes intracommunautaires (B to B)

- Livraisons intracommunautaires « classiques »
 - règles de territorialité
 - aspects déclaratifs CA3 et EMEBI
- Opérations particulières
 - transfert de stocks : aspects déclaratifs CA3 et EMEBI
 - opérations dites triangulaires et ventes en chaîne : aspects déclaratifs et EMEBI

III- Achats de marchandises : Acquisitions intracommunautaires

- Aspects déclaratifs CA3 et EMEBI

IV- Prestations de services

- Présentation du régime général et du régime applicable aux opérations afférentes aux immeubles
- Principes de territorialité, aspects déclaratifs



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

Droit Fiscal



**Fiscalité
des
particuliers**

FISCALITÉ INTERNATIONALE DES PERSONNES PHYSIQUES

Revenus des résidents et non-résidents



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objectif de présenter les principales dispositions applicables, en droit interne français, à l'imposition des revenus de différentes natures perçus soit en France, par des contribuables non-résidents, soit à l'étranger, par des contribuables résidents. Les fondements de la fiscalité internationale appliqués à celle des personnes physiques sont aussi étudiés dans le cadre de cette formation.



PROGRAMME

I- Fondement de la fiscalité internationale appliquée à la fiscalité des personnes physiques

- Les sources
- La territorialité de l'impôt sur le revenu
- Les conventions fiscales bilatérales - instrument multilatéral
- La notion de résidence fiscale

II- Imposition des revenus

- Les revenus d'activités
- Les revenus de placement
- Les revenus immobiliers
- Transfert du domicile et Exit-tax
- Cas particuliers : salariés détachés ou expatriés / impatriés, artistes et sportifs

III- Imposition de la fortune - IFI

- IFI
- Successions internationales



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



Laurence BRETTE

L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

... OU SON SUCCESEUR



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Depuis le 1er janvier 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) a succédé à l'ISF.

Nous vous proposons, dans le cadre d'une journée dédiée, de vous présenter le champ d'application, les principales caractéristiques et le formalisme afférent à cette nouvelle imposition axée sur la valeur du patrimoine immobilier (mais pas que) du contribuable. Cette formation sera actualisée afin de tenir compte du nouvel impôt sur la fortune qui pourrait s'appliquer à compter de 2025.



PROGRAMME

Quels sont les redevables de l'IFI ?

L'IFI a reconduit sur ce point les règles antérieurement applicables en matière d'ISF notamment pour la détermination du redevable et du fait générateur de l'imposition que nous vous proposons de rappeler.

Quelle est l'assiette de l'IFI ? L'immobilier professionnel bénéficie-t-il d'exonérations ?

■ Un principe d'imposition de l'ensemble des biens et droits immobiliers ...

L'IFI est essentiellement centré sur une assiette plus restreinte que l'ISF, en l'occurrence l'ensemble des biens et droits immobiliers détenus par le contribuable et reprend les règles d'évaluation jusqu'alors appliquées en matière d'ISF.

■ ... mais qui prévoit des exonérations en faveur de l'immobilier professionnel.

L'IFI intègre toutefois dans son assiette la valeur représentative de biens immobiliers détenus directement ou indirectement par les sociétés sans qu'il soit nécessaire que les sociétés soient à prépondérance immobilière. Néanmoins, ce dispositif prévoit des exonérations et des exclusions en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Nous approfondirons donc les différentes hypothèses permettant d'exclure l'immobilier d'entreprise de l'assiette de l'IFI.

Comment peut-on optimiser l'IFI ?

Ce dispositif redéfinit les dettes déductibles, en instituant notamment de nombreuses règles anti-abus (règle de plafonnement pour les patrimoines dont la valeur taxable excède un certain montant, et exclut, sous certaines conditions, la déductibilité de certains prêts familiaux).



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

L'IMPOT SUR LE REVENU

Réorganiser les acquis, parfaire les connaissances, arbitrer et sécuriser les choix



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés lors de la déclaration des revenus ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

La formation présente les dernières évolutions du droit, en intégrant les dernières lois de finances, textes législatifs, décisions de jurisprudence, commentaires administratifs dont, bien évidemment, tout ce qui se rapporte à la mise en place et à l'application du prélèvement à la source et de son corollaire indissociable, le CIMR, mais aussi les projets de loi à venir.



PROGRAMME

Après avoir rappelé le nouveau mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source et CIMR dans ses effets sur les années postérieures à sa mise en place), seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Paramètres de l'impôt sur le revenu de l'année : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
- Détermination du foyer fiscal : à quelle date se placer, les bonnes questions à se poser, le choix entre rattachement de l'enfant et versement d'une pension alimentaire
- Revenus nets catégoriels : présentation détaillée de chaque catégorie de revenus (détermination des revenus nets relevant de chaque catégorie et leurs modalités de déclaration) et du dispositif du quotient pour les revenus exceptionnels ou différés
- Charges déductibles du revenu global : les versements aux régimes d'épargne retraite, les pensions
- Principaux crédits d'impôt : régularisation des acomptes, focus sur les nouveaux dispositifs...
- Déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger (contrats d'assurance vie, capitalisation et crypto monnaies)



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée d'avril à décembre



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTEs

Droit Fiscal

Formations organisées directement par Lawréa

Lyon / Annecy / Chambéry / Saint-Etienne / La Roche-sur-Foron / Visio

Inscriptions individuelles
directement sur notre catalogue en ligne



<https://www.lawrea-formation.com/portal/default.aspx>



Le Cabinet Lawréa organise en son nom,
des formations sur la loi de finances et les actualités fiscales

PACK 5 SESSIONS : Loi de finances + 4 actualités fiscales

Les dernières évolutions fiscales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation constituée de 5 demi-journées dans l'année a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires, la loi de finances, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles fiscales. Ces sessions approfondissent les règles fiscales les plus actuelles et font un point particulier lors de chaque session d'actualité sur un thème spécifique en lien avec l'actualité.



PROGRAMME

Cette formation est constituée de 5 sessions d'une demie-journée (voir dates et lieux ci-dessous)

1 Session : Loi de finances / 4 Sessions : actualités fiscales

Concernant la loi de finances :

Le but est d'aider à décrypter les nouveaux textes de loi, d'identifier les orientations et définir des stratégies à mettre en place pour les clients.

Concernant les actualités fiscales : Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

	LYON GROUPE 1 Matin 8h30-12h30	LYON GROUPE 2 Après-midi 14h-18h	LYON GROUPE 3 Matin 8h30-12h30	VISIO Matin 9h-13h	ANNECY Matin 8h30-12h30	CHAMBERY Matin 8h30-12h30	SAINTE ETIENNE Après-midi 14h-18h	LA ROCHE SUR FORON Matin 8h30-12h30
LOI DE FINANCES	AF SPE : Campanile Part-Dieu - 4 AF-LF : Négociants			MERCURE SEYNOD	LA MAISON ROUGE	IBIS HOTEL	ROCHEXPO	
ACTUALITE FISCALE n°1	lundi 2 février 2026	lundi 2 février 2026		lundi 9 février 2026	jeudi 5 février 2026	mardi 3 février 2026	mercredi 4 février 2026	vendredi 6 février 2026
ACTUALITE FISCALE n°2	mercredi 15 avril 2026	mercredi 15 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	mardi 21 avril 2026	lundi 20 avril 2026	vendredi 17 avril 2026	mercredi 22 avril 2026
ACTUALITE FISCALE n°3	jeudi 18 juin 2026	jeudi 18 juin 2026	vendredi 19 juin 2026	jeudi 25 juin 2026	mardi 23 juin 2026	lundi 22 juin 2026	mercredi 24 juin 2026	mercredi 17 juin 2026
ACTUALITE FISCALE n°4	mercredi 23 septembre 2026	mercredi 23 septembre 2026	jeudi 24 septembre 2026	vendredi 25 septembre 2026	mardi 22 septembre 2026	vendredi 18 septembre 2026	lundi 21 septembre 2026	jeudi 17 septembre 2026
	jeudi 19 novembre 2026	jeudi 19 novembre 2026	vendredi 20 novembre 2026	vendredi 27 novembre 2026	mardi 24 novembre 2026	jeudi 26 novembre 2026	lundi 23 novembre 2026	mercredi 18 novembre 2026



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Loi de finances : février 2026
Actualités fiscales : avril/juin/septembre/novembre

Attention : nombre de places limitées



Durée

Chaque session se déroule sur une demi-journée.

Prix : 690 € HT / participant



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Luc GIL

PACK 4 SESSIONS : 4 actualités fiscales

Les dernières évolutions fiscales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation constituée de **4 demi-journées dans l'année** a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles fiscales. Ces sessions approfondissent les règles fiscales les plus actuelles et font un point particulier lors de chaque session d'actualité sur un thème spécifique en lien avec l'actualité.



PROGRAMME

4 sessions : actualités fiscales

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

	LYON GROUPE 1 Matin 8h30-12h30	LYON GROUPE 2 Après-midi 14h-18h	LYON GROUPE 3 Matin 8h30-12h30	VISIO Matin 9h-13h	ANNECY Matin 8h30-12h30	CHAMBERY Matin 8h30-12h30	SAIN ETIENNE Après-midi 14h-18h	LA ROCHE SUR FORON Matin 8h30-12h30
ACTUALITE FISCALE n°1	AF SPE : Campanile Part-Dieu - 4 AF-LF : Négociants			MERCURE SEYNOD	LA MAISON ROUGE	IBIS HOTEL	ROCHEXPO	
	mercredi 15 avril 2026	mercredi 15 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	mardi 21 avril 2026	lundi 20 avril 2026	vendredi 17 avril 2026	mercredi 22 avril 2026
ACTUALITE FISCALE n°2								
	jeudi 18 juin 2026	jeudi 18 juin 2026	vendredi 19 juin 2026	jeudi 25 juin 2026	mardi 23 juin 2026	lundi 22 juin 2026	mercredi 24 juin 2026	mercredi 17 juin 2026
ACTUALITE FISCALE n°3								
	mercredi 23 septembre 2026	mercredi 23 septembre 2026	jeudi 24 septembre 2026	vendredi 25 septembre 2026	mardi 22 septembre 2026	vendredi 18 septembre 2026	lundi 21 septembre 2026	jeudi 17 septembre 2026
ACTUALITE FISCALE n°4								
	jeudi 19 novembre 2026	jeudi 19 novembre 2026	vendredi 20 novembre 2026	vendredi 27 novembre 2026	mardi 24 novembre 2026	jeudi 26 novembre 2026	lundi 23 novembre 2026	mercredi 18 novembre 2026

Présentiel
 Visio

INFOS

 **Public concerné**
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes

 **Periode**
Actualités fiscales : avril/juin/septembre/novembre
Attention : nombre de places limitées

 **Durée**
Chaque session se déroule sur une demi-journée.
Prix : 640 € HT / participant

 **Pré-requis**
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

 **Méthode pédagogique**
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.

 **Animateur(s)**
Luc GIL

A L'UNITÉ : sessions individuelles de loi de finances et/ou d'actualité fiscale

Les dernières évolutions fiscales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation trimestrielle a vocation de synthétiser les textes de lois intermédiaires, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles fiscales. Ces sessions approfondissent les règles fiscales les plus actuelles et font un point particulier lors de chaque session d'actualité sur un thème spécifique en lien avec l'actualité.



PROGRAMME

Loi de finances et/ou Actualités fiscales

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

	LYON GROUPE 1 Matin 8h30-12h30	LYON GROUPE 2 Après-midi 14h-18h	LYON GROUPE 3 Matin 8h30-12h30	VISIO Matin 9h-13h	ANNECY Matin 8h30-12h30	CHAMBERY Matin 8h30-12h30	SAINTE ETIENNE Après-midi 14h-18h	LA ROCHE SUR FORON Matin 8h30-12h30
LOI DE FINANCES	AF SPE : Campanile Part-Dieu - 4 AF-LF : Négociants				MERCURE SEYNOD	LA MAISON ROUGE	IBIS HOTEL	ROCHEXPO
ACTUALITE FISCALE n°1	lundi 2 février 2026	lundi 2 février 2026		lundi 9 février 2026	jeudi 5 février 2026	mardi 3 février 2026	mercredi 4 février 2026	vendredi 6 février 2026
ACTUALITE FISCALE n°2	mercredi 15 avril 2026	mercredi 15 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	mardi 21 avril 2026	lundi 20 avril 2026	vendredi 17 avril 2026	mercredi 22 avril 2026
ACTUALITE FISCALE n°3	jeudi 18 juin 2026	jeudi 18 juin 2026	vendredi 19 juin 2026	jeudi 25 juin 2026	mardi 23 juin 2026	lundi 22 juin 2026	mercredi 24 juin 2026	mercredi 17 juin 2026
ACTUALITE FISCALE n°4	mercredi 23 septembre 2026	mercredi 23 septembre 2026	jeudi 24 septembre 2026	vendredi 25 septembre 2026	mardi 22 septembre 2026	vendredi 18 septembre 2026	lundi 21 septembre 2026	jeudi 17 septembre 2026
	jeudi 19 novembre 2026	jeudi 19 novembre 2026	vendredi 20 novembre 2026	vendredi 27 novembre 2026	mardi 24 novembre 2026	jeudi 26 novembre 2026	lundi 23 novembre 2026	mercredi 18 novembre 2026

Présentiel
 Visio

INFOS

 **Public concerné**
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes

 **Période**
Loi de Finances : Entre janvier et février
Actualités fiscales : avril/juin/septembre/novembre
Attention : nombre de places limitées

 **Durée**
Chaque session se déroule sur une **demi-journée**.
Prix : 190 € HT / participant par session

 **Pré-requis**
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

 **Méthode pédagogique**
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.

 **Animateur(s)**
Luc GIL

JOURNÉE IMPÔT SUR LE REVENU ET IFI

Nouveauté

Réorganiser les acquis, parfaire les connaissances, arbitrer et sécuriser les choix



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour but de permettre aux participants de renforcer leur compétence approfondie de la fiscalité des particuliers.

Dans un premier temps, elle abordera l'impôt sur le revenu (IR) afin d'en maîtriser les principes, le calcul et les évolutions récentes.

Dans un second temps, elle traitera l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour en appréhender les règles d'assiette, d'évaluation et d'optimisation patrimoniale.



PROGRAMME

Matin : Impôt sur le revenu

Seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Présentation générale : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, détermination du foyer fiscal
- Gestion du périmètre du foyer fiscal
- Revenus exceptionnels ou différés
- Tour d'horizon des revenus catégoriels

Après-midi : Impôt sur la fortune immobilière

- Rappel des points clés de l'IFI (règles d'imposition applicables en cas de démembrement de propriété)
- Quels sont les biens exclus et exonérés en qualité de biens professionnels ?
- Illustration au travers d'un exemple « au fil de l'eau »



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Periode

Formation proposée le **6 mai 2026**

Prix : 370 € HT / participant par session



Durée

La formation se déroule en visio sur une journée.
Le matin : 4 heures consacrées à l'IR
L'après-midi : 4 heures consacrées à l'IFI



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTES



Didier THEROND

Pour l'IR

Pour l'IFI

Commander une formation

Tél : 04 69 73 10 80 - formation@lawrea-avocats.com



DECOUVREZ NOS FORMATIONS

Cliquez sur le domaine de formation qui vous intéresse

Pack 5 sessions

1 Loi de Finances
et
4 Actualités Fiscales / an

Pack 4 sessions

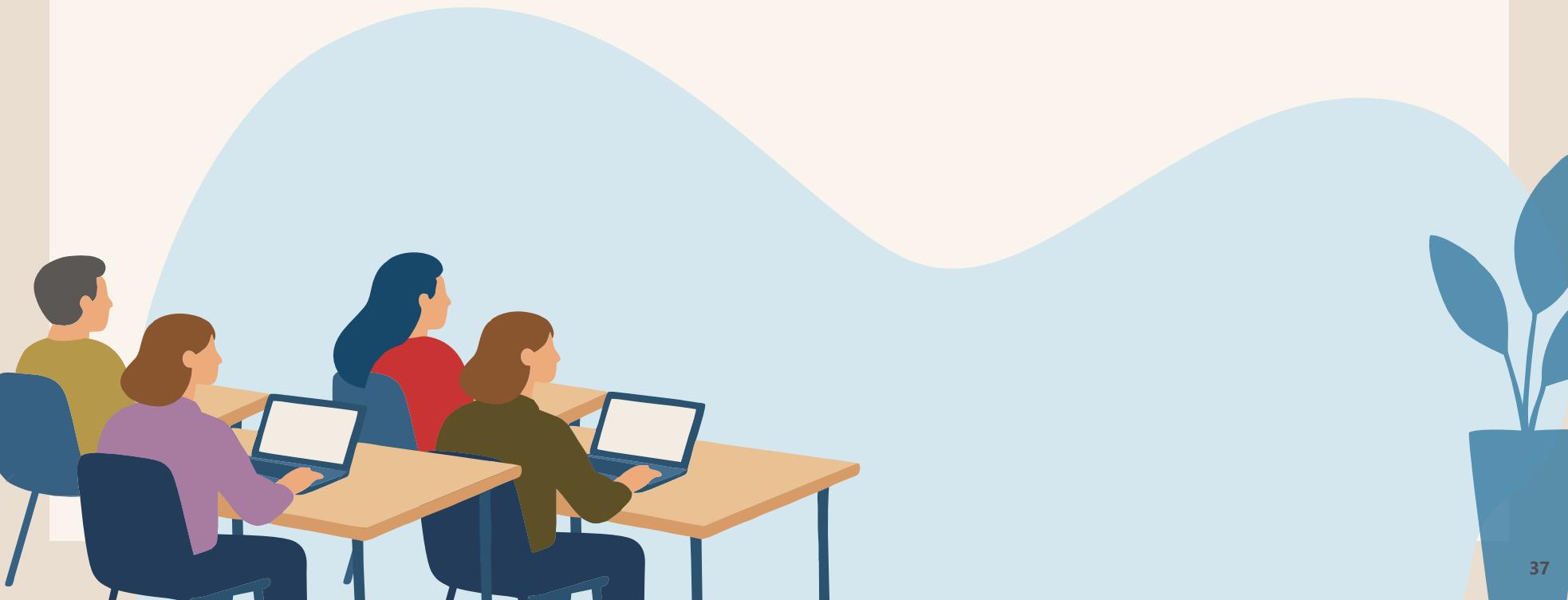
4 Actualités Fiscales / an

Loi de Finances

Actualité Fiscale

4 sessions à l'unité

Droit des Affaires



BAUX COMMERCIAUX

Sécuriser ses pratiques et maîtriser les dernières évolutions



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet de faire connaître les clauses impératives d'un bail commercial, savoir Caménager les clauses sensibles et appréhender quelques événements particuliers affectant la vie du bail ou y mettant fin.



PROGRAMME

I- La conclusion du bail : points d'attention et clauses sensibles

- Champ d'application du statut des baux commerciaux
- Conclusion du bail
- La durée du bail
- Le loyer et autres conditions financières du bail
- Les charges et impôts
- Les clauses d'ordre public

II- La vie du bail : les événements à traiter avec prudence

- La sous-location
- La transmission du bail
- La mise en vente du local loué
- Les travaux
- La révision triennale du loyer
- Le preneur en difficulté (mesures de prévention et procédures collectives)

III - La fin du bail : la résiliation - le congé et ses conséquences

- La résiliation du bail en cours : la clause résolutoire
- Le congé donné par le preneur
- Le congé donné par le bailleur
- L'absence de congé : la poursuite du bail au-delà de sa durée d'origine



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Avoir les connaissances de base en droit des sociétés
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Bénédicte MACCOTTA

Droit Social



ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

Les dernières évolutions sociales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles.

Outil indispensable de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'adapter les pratiques aux dernières évolutions et d'anticiper la mise en place des bons outils de GRH.



PROGRAMME

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente :

- Droits fondamentaux des salariés
- Contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Santé – sécurité
- Durée du travail
- Négociation collective
- Représentation du personnel
- Cotisations sociales
- Protection sociale
- ...



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LA DURÉE DU TRAVAIL

Maîtriser le dispositif légal du temps de travail



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser en détail quelques particularités de la réglementation relative à la durée du travail génératrices de risques pour l'entreprise : conventions de forfait et travail à temps partiel.

Outil de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'optimiser le fonctionnement des ressources humaines en anticipant, évitant ou réduisant les risques sociaux et financiers de réglementation souvent méconnues.



PROGRAMME

1. Les conventions de forfait en jours

- La genèse du forfait en jours
- La hiérarchie des textes
- Le champ d'application
- Le formalisme du forfait en jours
- Le fonctionnement du forfait en jours
- Le salaire

2. Le travail à temps partiel

- Généralités
- Définition légale
- La mise en place du temps partiel
- Le contrat de travail à temps partiel
- La durée minimale du travail
- Organisation du temps de travail
- Modification de la durée du travail
- Les heures complémentaires
- Les compléments d'heures
- Le temps partiel annualisé
- Le statut du salarié à temps partiel



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.

Periode



La formation se déroule sur une journée ou deux demi-journées

Durée



Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

Pré-requis



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire en entreprise



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rémunération des salariés est composée d'éléments salariaux et d'avantages parmi lesquels la protection sociale constitue un élément important de protection du salarié et de sa famille, de fidélisation du salarié et d'optimisation de la rémunération.

La formation a pour objet de détailler le contenu des principaux régimes collectifs, les obligations de l'entreprise, les conditions, les avantages, les risques et les pièges à éviter lors de la mise en place, la modification et la suppression d'un régime collectif de prévoyance (mutuelle ou prévoyance lourde) ou de retraite supplémentaire.



PROGRAMME

1. Introduction historique
2. Protection sociale de base
3. Protection sociale complémentaire – généralités
4. Relations avec l'assureur
5. Les garanties de prévoyance
6. Les garanties de retraite
7. L'acte créateur du régime de protection sociale
8. Mettre en place une couverture de protection sociale
9. La décision unilatérale de l'employeur
10. Définition des assurés
11. Caractère collectif et garanties
12. Caractère collectif et cotisation patronale
13. Caractère obligatoire
14. Les dispenses d'adhésion
15. Généralisation de la mutuelle
16. Limites d'exonération



INFOS

- Présentiel
 Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.



Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Négocier et sécuriser les départs



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rupture du contrat de travail constitue un évènement important de la relation salariale, moment litigieux ou négocié, moment délicat, voire difficile dans tous les cas.

La formation a pour objet d'analyser les principaux modes de rupture du contrat de travail afin d'en anticiper les risques, les avantages et les inconvénients.



PROGRAMME

1. Le licenciement pour motif personnel

- Les principaux motifs de licenciement
- La faute disciplinaire - L'insuffisance professionnelle - L'inaptitude et l'absence répétée ou prolongée
- La procédure de licenciement
- Le coût d'un licenciement

2. La rupture conventionnelle individuelle

- Le cadre général (Une rupture négociée - Les précautions à prendre)
- La procédure de rupture conventionnelle
- Les conséquences financières

3. La démission

- Définition
- Les précautions à prendre

4. La prise d'acte de la rupture et la résiliation judiciaire

- Définitions
- Les précautions à prendre
- Les risques financiers



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

Pré-requis



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Marc TURQUAND D'AUZAY

L'ÉPARGNE SALARIALE

Mécanismes et fondamentaux



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rémunération des salariés est composée d'éléments individuels fondés sur le contrat de travail, les fonctions du salarié et ses performances. Elle peut être utilement complétée par des éléments plus collectifs permettant d'allier la participation à un résultat d'entreprise et l'optimisation fiscale et sociale d'une rémunération différente et de l'épargne salariale.

La formation a pour objet de détailler les principaux dispositifs d'intéressement du salarié et d'optimisation de la rémunération afin de compléter les outils de management et de fidélisation des salariés.



PROGRAMME

1. Une rémunération discrétionnaire : la prime de partage de la valeur

- Les bénéficiaires de la PPV
- La mise en place
- Le montant de la PPV (Le montant minimum et le montant maximum - La modulation de la prime)
- Le versement de la PPV
- Le régime fiscal et social de la PPV

2. Une rémunération fondée sur les résultats de l'entreprise : la participation

- Un régime obligatoire ou facultatif
- La formule de calcul
- La mise en place de l'accord de participation
- Le versement de la participation

3. Une rémunération fondée sur les performances de l'entreprise : l'intéressement

- Un régime facultatif
- La formule de calcul
- La mise en place de l'accord d'intéressement
- Le versement de l'intéressement

4. L'épargne salariale

- Les plans d'épargne salariaux
- Les plans d'épargne retraite



INFOS

Présentiel
 Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.

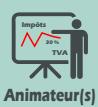


Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Marc TURQUAND D'AUZAY

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Choisir, rédiger, modifier le contrat de travail



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives à la conclusion du contrat de travail et à ses évolutions.

Le contrat de travail va régir les relations entre l'employeur et le salarié pendant une période qui peut être très longue. Cette formation permet de sécuriser les relations individuelles avec les salariés et d'anticiper les évolutions de l'organisation de l'entreprise.



PROGRAMME

1. La rédaction du contrat de travail

- La notion de contrat de travail
- Les diverses formes de contrat de travail
- Les clauses obligatoires du contrat
- L'information obligatoire du salarié
- La protection de l'entreprise (Mobilité - Exclusivité - Concurrence)

2. La modification du contrat de travail

- Les principes généraux : éléments du contrat et conditions de travail
- Modification de la rémunération
- Mobilité géographique
- Durée du travail
- Mise à disposition
- Procédure de modification
- Le refus du salarié



INFOS

- Présentiel
 Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LE STATUT SOCIAL DES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉ

Choix stratégique pour le dirigeant



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le dirigeant d'une société est garant du statut social de ses salariés. Il doit également réfléchir à son propre statut social dont les composantes sont multiples et les implications juridiques et financières importantes. La forme de la société qu'il dirige, la composition du capital et l'organisation de l'entreprise et du groupe ont des incidences sur sa protection sociale et celle de sa famille.

L'objectif de la formation est d'analyser les principales hypothèses et difficultés rencontrées afin d'anticiper les choix à réaliser en amont de la création et de l'éventuelle cession de l'entreprise.



PROGRAMME

1. Distinguer le contrat de travail et le mandat social

2. Le dirigeant et son contrat

- Cumuler un mandat social et un contrat de travail
- Séparer le mandat social et le contrat de travail
- Gérer le cumul mandat – contrat
- Appliquer le cumul mandat – contrat
- Eviter le cumul mandat – contrat

3. Les dirigeants et l'assurance chômage

4. Les dirigeants et la sécurité sociale

5. Les dirigeants et la protection sociale complémentaire



INFOS

- Présentiel
 Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Préparer, organiser et contrôler toutes les étapes des élections



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser en détail les règles de mise en place des institutions représentatives du personnel : le comité social et économique.

Outil de gestion des relations collectives, cette formation permet d'organiser de manière sécurisée la création et le renouvellement d'institutions importantes de la vie sociale des entreprises.



PROGRAMME

- Le comité social et économique : introduction
- L'effectif
- Le périmètre d'organisation des élections
- L'électorat et l'éligibilité
- La préparation des élections
- Membres et collèges électoraux
- La représentation équilibrée des femmes et des hommes
- Les listes
- L'organisation matérielle des élections
- Le contrôle des élections
- Le déroulement des élections
- Le vote électronique
- L'attribution des sièges et la désignation des élus
- La fin des élections



INFOS

- Présentiel
 Visio



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

LES INCIDENTS DE LA RELATION DE TRAVAIL

Relation salarié et employeur



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La relation de travail peut durer très longtemps et connaître divers incidents mettant en cause le pouvoir de direction de l'employeur, l'organisation de l'entreprise et la pérennité de la relation.

La formation a pour objet d'analyser les principaux incidents pouvant survenir dans la relation individuelle entre l'employeur et le salarié afin d'en anticiper les difficultés et les risques et sécuriser l'entreprise.



PROGRAMME

1. La santé du salarié

- Les notions d'inaptitude, incapacité, invalidité
- La procédure de constatation de l'inaptitude
- Les suites d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude
- Les obligations de reclassement de l'employeur
- Le licenciement pour inaptitude

2. Le droit disciplinaire

- Le cadre général
- Deux notions centrales (La faute - La sanction disciplinaire)
- Les procédures disciplinaires (L'avertissement - Les mises à pied disciplinaire et conservatoire - La rétrogradation / mutation disciplinaire - Le licenciement pour faute)



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.

Durée



Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.

Pré-requis



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.

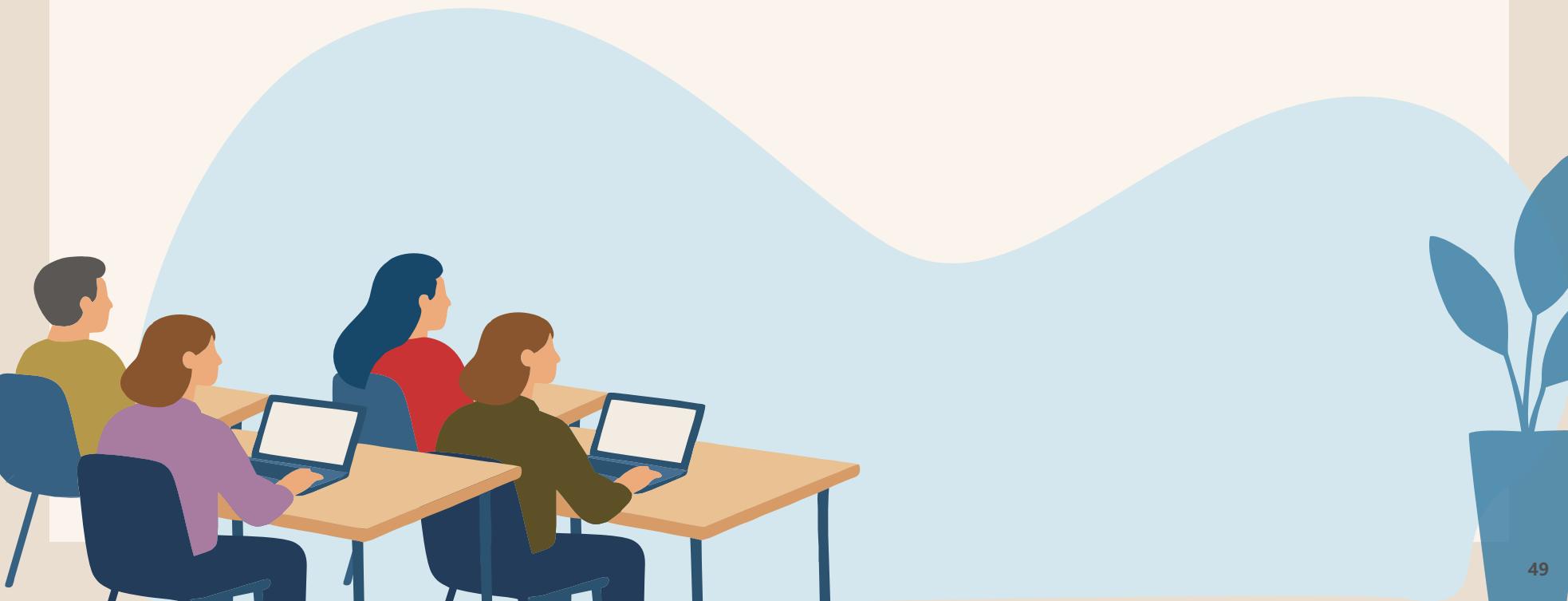


Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY

Gestion du Patrimoine



LA LOCATION MEUBLÉE

Régime général



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les régimes fiscaux de la location meublée (LMNP, LMP) - Distinguer les situations d'application des prélèvements sociaux ou des charges sociales - Évaluer l'intérêt financier du choix de la location meublée - Utiliser la location meublée dans une stratégie patrimoniale - Intégrer les dernières réformes du régime fiscal de la location meublée.



PROGRAMME

Panorama des locations meublées à usage d'habitation

Distinction selon la nature de l'activité (meublé, meublé de tourisme classé et non classé, chambres d'hôtes, activité para-hôtelière, activité de location de mobil-home) / Exploitation en directe ou déléguée / Détention directe ou sous couvert d'une société

Le régime fiscal de la location meublée

Les cas d'exonération / Le régime du micro-BIC (exclusions, abattements, ...) / Le régime réel / Incidence de l'application des règles de la comptabilité commerciale / L'amortissement (assiette, durée, ...) / Les travaux

Le loueur en meublé professionnel

Définition du loueur en meublé professionnel / Sort fiscal du déficit / Imposition des plus ou moins-values de cession

Le loueur en meublé non professionnel

Définition du loueur en meublé non professionnel / Analyse des critères fiscaux / Sort fiscal du déficit / Le régime des plus ou moins-values de cession / Conséquences du changement de statut LMP/LMNP

Le régime social des loueurs en meublé

Les critères d'affiliation au régime de Sécurité sociale des indépendants / Les conditions de l'option au régime général de Sécurité sociale

TVA et autres impositions

Locations assujetties à la TVA / Conséquences et avantages à l'acquisition, crédit de TVA / Précautions à prendre au terme de la location (vente, reprise pour soi-même) / La contribution foncière des entreprises

Les obligations déclaratives

Les démarches préalables au démarrage de l'activité / La déclaration fiscale du résultat

Stratégie patrimoniale et location meublée

La phase d'acquisition / La phase de rente / Étude d'un cas pratique



INFOS

- Présentiel
- Visio

Chargés de clientèle des particuliers

Conseillers en gestion de patrimoine

Conseillers gestion privée

Responsables fiscaux, comptables ou financiers

Collaborateurs, Experts-comptables

Avocats, Commissaires aux comptes



Public concerné



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Connaître les règles de l'impôt sur le revenu.

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD

LA LOCATION MEUBLÉE : APPROFONDISSEMENT

Stratégie patrimoniale



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser l'utilisation de la SARL de famille - Maîtriser les conséquences du démembrement de propriété - Savoir anticiper les conséquences du décès - Identifier les situations d'affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale - Savoir traiter les situations complexes



PROGRAMME

Le couple et la location meublée

Impact du régime matrimonial / Choix de l'exploitant

Statut social du loueur en meublé

Règles d'affiliation pour les exploitants en nom propre / Règles d'affiliation des gérants et associés (SARL, SNC) / Coût du frottement social

L'utilisation de la SARL de famille

Pourquoi choisir la SARL de famille ? (avantages / inconvénients) / Tout ce qu'il faut savoir sur la SARL "de famille" (statuts, gérant, option IR, résultat, plus-value, règles juridiques contraignantes, ...)/ Les alternatives à la SARL "de famille" »

Le démembrement de propriété et la location meublée

Le démembrement porte sur l'immeuble / Le démembrement porte sur des parts sociales

La transmission et la location meublée

Conséquences du décès / Anticiper pour atténuer les coûts fiscaux de la transmission à titre gratuit

Traitements des situations complexes diverses

Location meublée et occupation privative / Passer de la location nue à la location meublée / Le changement d'usage (résidence principale vers meublé de tourisme) / IFI et autres impositions (CEE) / Régime de la para-hôtellerie (Traitement fiscal des revenus et des plus-values, Application du régime de TVA) / Activité professionnelle indépendante et location meublée / Activités indépendantes et location meublée (le risque d'incompatibilité, l'appréciation des seuils et limites)



INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Ingénieurs patrimoniaux
Conseillers gestion privée



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Connaître les bases fiscales de la location meublée.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD

- Présentiel
- Visio

LA SCI : OUTIL DE GESTION PATRIMONIALE

Mise en place de la SCI



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Assimiler les données juridiques et fiscales qui conditionnent la mise en place de la société civile / Comprendre pourquoi, en fonction des objectifs patrimoniaux, certaines options exprimées dans les clauses statutaires doivent être privilégiées / Connaître les avantages et les limites de l'utilisation de la société civile pour isoler, protéger, gérer, vendre et transmettre son patrimoine.



PROGRAMME

La SCI : pour quoi faire ?

Acquérir un patrimoine immobilier / Organiser, gérer et céder son patrimoine / Restructurer son patrimoine / Favoriser la transmission par donation / Préparer la transmission par succession

La SCI : comment faire ?

L'importance des clauses statutaires (Les exigences de la loi - La liberté contractuelle et l'adaptation des statuts aux objectifs patrimoniaux) / L'objet social / Droits et pouvoirs du gérant / Droits et pouvoirs des associés / Conséquences patrimoniales de l'affectation des résultats / Le contrôle du capital / Financement et garanties

Quelle fiscalité ?

Fiscalité de la SCI à l'IR et de ses associés (Fiscalité des apports - Imposition du résultat et obligations déclaratives - Fiscalité de la cession (parts ou immeuble) - Importance de la jurisprudence Quemener) / Fiscalité de la SCI à l'IS et de ses associés (Fiscalité des apports / Imposition du résultat et obligations déclaratives / Fiscalité de la cession (parts ou immeuble) / Tableau comparatif IR/IS / Obligations comptables de la SCI)

SCI et démembrement des parts sociales

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / L'affectation comptable des bénéfices / Apport de l'immeuble à une SCI, suivi de la donation en nue-propriété des parts / Apport de la nue-propriété de l'immeuble à une SCI, puis donation de la pleine propriété des parts / Donation de la nue-propriété de l'immeuble, suivi de l'apport conjoint des droits démembrés à une SCI



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Conseillers gestion privée
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée toute l'année.

Période



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD

LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

Les données juridiques et fiscales qui régissent le démembrément



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Assimiler les données Juridiques et fiscales qui régissent le démembrément - Comprendre les conséquences du démembrément subi ou voulu - Mesurer les avantages et les limites de l'utilisation du démembrément de propriété dans les schémas optimisés de transmission



PROGRAMME

Les notions fondamentales

Les origines du démembrément de propriété / Les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / La durée du démembrément de propriété / La fin du démembrément de propriété

L'évaluation de l'usufruit

Évaluation fiscale / Évaluation économique

Le régime spécifique du quasi-usufruit

Principes et origines / Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / Régime fiscal

Le démembrément de propriété sur des biens immobiliers

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / L'IFI en situation de démembrément

Le démembrément de propriété sur des droits sociaux

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / Le démembrément de propriété sur un portefeuille de valeurs mobilières / Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire / La fiscalité des revenus et des cessions

Le démembrément de propriété et les contrats d'assurance-vie

La souscription démembrée / La clause bénéficiaire démembrée / Le traitement fiscal du démembrément

Panorama des stratégies ayant recours au démembrément

Les limites de l'abus de droit / La donation démembrée / La cession démembrée / La donation avant cession



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Conseillers gestion privée



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD

LES REVENUS FONCIERS

Maîtriser les composantes des revenus fonciers



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser la détermination du résultat foncier - Mesurer l'incidence fiscale d'un bénéfice ou d'un déficit foncier - Savoir gérer les situations complexes (démembrement, non résident, revenus perçus hors de France...) - Connaître les principaux leviers de défiscalisation.



PROGRAMME

Champ d'application des revenus fonciers

Quelles locations ?

Quand déclarer (VEFA, travaux avant location, ...) ?

Périodicité des revenus

Les régimes d'imposition

Le régime micro-foncier

Le régime réel

Maîtriser le délai d'option pour le régime réel

La détermination du résultat (régime réel)

Recettes imposables

Charges déductibles

Zoom sur les travaux déductibles

Zoom sur la déduction des intérêts d'emprunt

Traitement fiscal du revenu foncier

Imposition du bénéfice

Règles d'imputation et de report du déficit foncier

Majoration temporaire de la limite d'imputation

Traitement du déficit en cas de changement de situation de famille (Décès, divorce...)

Remise en cause de l'imputation du déficit

Situations complexes

Démembrement : Détenzione directe / parts de SCI

Cession temporaire d'usufruit

Vente en l'état futur de rénovation (VEFR)

Revenus fonciers perçus à l'étranger

Revenus fonciers des non-résidents

Réduire l'impact fiscal des revenus fonciers

Travaux dans l'ancien

Acquisition démembrée



INFOS

- Présentiel
- Visio



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Formation proposée toute l'année.



La formation se déroule sur une journée.

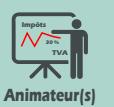


Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)
David ECOCHARD

Les avocats et juristes



**Maryse
BADEL**
Avocat associée
Juridique



**Laurence
BRETTES**
Avocat associée
Fiscal



**Elodie
BADOIL**
Avocat associée
Fiscal



**Leslie
DESSERTINE**
Juriste



**Luc
GIL**
Avocat associé
Fiscal



**Christophe
LALLEMAND**
Avocat
Fiscal



**Bénédicte
MACCOTTA**
Juriste



**Didier
THEROND**
Avocat associé
Fiscal



**Huguette
LIMA**



**Agnès
GILLARDIN**



**Ambre-Clémentine
COLLIAT**

Les responsables formation

Assistante



Notre équipe



Siège social LYON
17 Quai Joseph Gillet
69004 LYON
Tel : **04 69 73 10 70**



LAWREA SUD-OUEST
48, avenue Foch
64200 BIARRITZ
Tel : **05 54 03 03 50**

